

APPROCHE JURIDIQUE ET RH DE L'OFFICE DE TOURISME

(Christian GOSSEAUME, Avocat animera ce module)

Dans le cadre de l'activité touristique de l'Office de Tourisme, la Un certain nombre de problématiques juridiques autour de l'activité de leur structure font régulièrement l'objet de questions de la part des Offices de Tourisme du réseau.

Ces thématiques récurrentes concernent notamment la gestion des ressources humaines, la Convention Collective, la Gestion du personnel, la Comptabilité, la Commercialisation...

Ces points doivent être bien compris dans le contexte actuel.

Cette formation visera à apporter des éclairages juridiques sur ces thématiques et viendra répondre aux questionnements spécifiques des participants.

Public

Manager, Chargé(e) des ressources humaines, comptables...

Contenu / Méthode

Comprendre les principaux aspects juridiques liés à la gestion et l'activité d'un Office de Tourisme.

- Faire le point sur un certain nombre de thématiques (liste non exhaustive) :
 - o Convention Collective
 - o Gestion des ressources humaines
 - o Gestion de la paie
 - o Gestion du personnel
 - o Comptabilité

Objectifs

Optimiser la gestion des RH et mettre à niveau la connaissance en droit du travail et social :

- Maîtriser les fondamentaux en droit du travail et social
- Actualiser ses connaissances sur l'évolution du droit du travail et de la Convention Collective Nationale n°3175..

Modalités d'inscriptions

Compléter le bulletin d'inscription via le formulaire en ligne qui vous engage sur l'ensemble de la formation avant **le 15 mars 2018**.

Une participation (par personne) de **40 € TTC** de frais de dossier vous sera demandée pour ce module.

Merci de faire un chèque (ou un virement) par participant et ceci afin de faciliter la gestion des inscriptions.

PROGRAMME

LILLE : 21 et 22 juin 2018

Formation participative qui permet aux participants de poser les questions aux problématiques rencontrées et à celles qu'ils se posent, tant sur les thèmes abordés mais à déborder sur des thèmes satellites liés, voire indissociables. Apporter des réponses concrètes, fondées sur le droit et sur des exemples réels appropriés issus de la jurisprudence ou rencontrés par le formateur.

Rappel des bases et mise à niveau en matière de droit du travail et social

- 1) Les 3 principes fondamentaux du droit du travail
- 2) Les conditions de transfert du personnel entre organismes (contrat, congés, primes..)
- 3) Le pouvoir de direction de l'employeur
- 4) Comparatif rémunération public / privé et le bulletin de salaire
- 5) La responsabilité de l'employeur civile et pénale : sécurité, hygiène, contrôle du contenu des ordinateurs, contrat (CDI et CDD), avenants et fiche de poste, entretiens : annuel et formation professionnelles, DUER, harcèlement moral et sexuel...
- 6) Le temps partiel : dérogations temps de travail, modulation, heures complémentaires, planning annuel...
- 7) Les frais de déplacements entre les différents lieux de travail
- 8) L'élection DP : conditions, procédures, électeurs, éligibles...
- 9) Le règlement intérieur et les notes de service (a. ses « strictes » composantes légales ; b. les adaptations éventuelles ; c. procédure de validation)

La réforme du code du travail par ordonnances (loi Macron2) et décrets d'application

- 1) la fusion des : CE, CHSCT et DP
- 2) Les accords d'entreprise : dérogation ou option
- 3) Le référendum pour les TPE de moins de 20 salariés
- 4) Les emplois saisonniers
- 5) Le télétravail
- 6) Délai de saisine des Prud'hommes
- 7) Le licenciement économique (a. Définition ; b. Les difficultés financières susceptibles de justifier d'un tel licenciement)
- 8) Le compte personnel d'activité constitué de 3 comptes personnel : formation, pénibilité et engagement citoyen
- 9) Le droit à la déconnexion
- 10) Les congés pour événements spéciaux
- 11) La médecine du travail
- 12) Les groupements d'employeurs
- 13) Le temps de travail par accord d'entreprise